



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 30 avril 2007

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 02/05/2007

D - 20070245

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

Aujourd'hui Lundi 30 avril Deux mil sept, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN, M. Didier CAZABONNE, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Jean-Paul JAUFFRET, M. Jean-Charles BRON, Mme Françoise BRUNET, M. Dominique DUCASSOU, Mme Carole JORDA-DEDIEU, M. Jean-Marc GAUZERE, M. Claude BOCCHIO, Mme Elisabeth VIGNÉ, M. Joël QUANCARD, Mme Muriel PARCELIER, M. Jean-Michel GAUTÉ, M. Henri PONS, Mme Anne WALRYCK, M. Pierre LOTHAIRE, M. Jean-Louis DAVID, Mme Anne-Marie CAZALET, M. Alain MOGA, M. Bruno CANOVAS, M. Jacques VALADE, Mme Michelle DARCHE, Mme Ana De OLIVEIRA-POMMET, M. Patrick SIMON, Mme Anne CASTANET, M. Charles CAZENAVE, Mme Marie-Christine GUITER-ROCHE, M. Alexis BANAYAN, Mme Eliane BON, Mme Chantal BOURRAGUÉ, Mme Mireille BRACQ, Mme Nadine MAU, Mme Françoise MASSIE, M. Jean-Didier BANNEL, M. Alain PETIT, Mme Christine CHARRAS, Mme Marie-Claude CARLE DE LA FAILLE, Mme Elisabeth TOUTON, Mme Sonia DUBOURG-LAVROFF, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean MERCHERZ, M. Guillaume HÉNIN, M. Daniel JAULT, Mme Michèle DELAUNAY, Mme Claude MELLIER, M. Jacques RESPAUD, Mme Martine DIEZ, Mme Brigitte NABET, M. Vincent MAURIN, M. Matthieu ROUVEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO,

Excusés :

M. Stéphan DELAUX, Mme Françoise PUJO, Mme Chrystèle PALVADEAU, Mme Martine MOULIN-BOUDARD, M. Jacques COLOMBIER,

***Direction Générale des Affaires Culturelles. Bibliothèque de
Bordeaux. Convention entre la Ville de Bordeaux et la
Bibliothèque Nationale de France relative au Dépôt Légal.
Signature. Autorisation.***

M. Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le 24 octobre 2006, une convention relative au dépôt légal a été signée entre la Ville de Bordeaux et la Bibliothèque Nationale de France, fixant les conditions du partenariat établi pour l'année 2006.

Le projet d'avenant qui nous est soumis propose, pour l'année 2007, une reconduction de la convention initiale et prévoit l'attribution à la Ville d'une subvention d'un montant de 50 000€, se décomposant ainsi :

- 42 000 euros au titre de la reconduction de la subvention 2006
- 8 000 euros pour des vacances destinées au traitement des périodiques du dépôt légal

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer avec la Bibliothèque Nationale de France l'avenant n° 1 à la convention n°2006-104/423 relative au dépôt légal dans les termes de la proposition jointe à la présente délibération et à encaisser la recette correspondante.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 30 avril 2007

P/EXPEDITION CONFORME,

**M. Dominique DUCASSOU
Adjoint au Maire**

**AVENANT N° 1
A LA CONVENTION RELATIVE AU DEPOT LEGAL
N° 2006-104/423
ENTRE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE FRANCE
ET LA VILLE DE BORDEAUX**

ENTRE :

La Ville de Bordeaux, représentée par son Maire, Alain JUPPÉ, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal du
reçue en Préfecture le
agissant pour le compte de la bibliothèque municipale de Bordeaux,
ci-dessous désignée par le vocable « pôle associé »,
D'une part,

ET :

La Bibliothèque nationale de France, établissement public national à caractère administratif,
Quai François Mauriac – 75706 PARIS CEDEX 13,
représentée par son président, Monsieur Jean-Noël Jeanneney,
ci-dessous désignée par le sigle « BnF »,
D'autre part

Il a été convenu ce que suit :

ARTICLE 1. RECONDUCTION DE LA CONVENTION

La convention n° 2006-104/423 est reconduite pour une durée d'un an à compter du 1er janvier 2007.

ARTICLE 2. MONTANT ET VERSEMENT DE LA SUBVENTION

2.1. MONTANT DE LA SUBVENTION

Au titre de l'année 2007, la BnF attribue au pôle associé une subvention globale de 50 000 € TTC se décomposant en :

- 42 000€ au titre de la reconduction de la subvention 2006 ;
- 8 000€ pour des vacances destinées à résorber le retard de traitement des périodiques du dépôt légal.

2.2. VERSEMENT DE LA SUBVENTION

Le versement sera effectué par virement au compte n° 30001- ouvert à la BnF Bordeaux au nom du trésorier principal de Bordeaux municipal.

L'ordonnateur est le président de la BnF.
Le comptable assignataire chargé des paiements est l'agent comptable de la BnF.

Fait à Paris, le
en deux exemplaires originaux,

Pour le pôle associé Le maire de Bordeaux	Pour le Président de la BNF La Directrice Générale
--	---

Alain Juppé	Agnès Saal
-------------	------------